



Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'Information CGT des salarié.e.s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes – n°111

La réunion de la CPPNI s'est tenue le 7 juin 2019. Nous avons parlé de la nécessité ou non d'actualiser l'accord sur l'égalité professionnelle. Celui-ci date du 4 janvier 2013. Il est vrai que peu d'évolutions législatives impactent la négociation de branche. Il s'agit essentiellement des dispositions concernant l'entreprise. Il en est par exemple du fameux « *index de l'égalité femmes-hommes* » de janvier 2019. Pour autant, nous avons décidé d'actualiser notre questionnaire (*Baromètre Ipsos*), notamment sur ce sujet. Notre objectif dans la branche est d'avoir quelques retours significatifs de ce qui se fait dans les cabinets et entreprises.

L'avenant concernant les minima conventionnels est parti. Pour rappel, l'accord signé le 5 avril 2019 porte la valeur de base à 109,64 euros bruts et la valeur hiérarchique à 67,53 euros bruts.

Enfin, un point a été fait sur l'évolution de l'OPCO. Petit à petit, celui-ci se met en place. Les statuts ont été définitivement adoptés. Le bureau et le conseil d'administration se réunissent régulièrement. Des conventions avec d'autres OPCO sont signées permettant la continuité de service. La Section Paritaire Professionnelle de la branche s'est même déjà réunie. C'est au sein de l'OPCO, la première qui s'est constituée. Leurs membres ont déjà commencé à travailler sur les questions de formation. A l'évidence, la formation professionnelle reste pour l'ensemble des acteurs de la CPPNI un élément structurant où chacune et chacun s'implique. Ce n'est pas rien au regard des enjeux liés aux transformations, tant réglementaires qu'en matière technologique de la profession. On ne peut qu'être satisfait de cette situation.

Un nouveau rapport en matière d'égalité de genre est tombé début juin. Il s'agit d'une compilation d'Equal Measures, un groupe d'ONG, fondations et entreprises. Sa conclusion est claire : au rythme actuel, aucun pays sur la planète n'offrira en 2030, date butoir fixée par l'ONU, les mêmes droits, opportunités et ressources, aux femmes et aux hommes.

De ce point de vue, avec une note de 84 sur 100, la France se classe en 14^{ème} position, entre l'Autriche et la Belgique. Son retard par rapport au peloton de tête s'explique, notamment, par son très mauvais score en matière d'égalité salariale : 47 sur 100. Il y a un long chemin à parcourir. Il ne tient qu'à nous pour que ce chemin semé d'embûches, ne devienne pas un horizon lointain.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Experts comptables* »



Pour nous aider dans la négociation, adhérez ou faites adhérer à la CGT !

Nom : Prénom :
Entreprise..... Fédération :
Téléphone:.....Courriel:.....@.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes